



CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 février 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 17 janvier 2018.
2. Devis restructuration de la mairie en salle de convivialité : contrat d'architecte pour études préliminaires (délib).
3. Création d'aménagement de sécurité route de Boulton RD367 : proposition d'honoraires avant-projets (délib)
4. Création aire de rencontre multi-générationnelle : devis MANUTAN Collectivités et plan de financement du projet (délib).
5. Nouvelle procédure de facturation des rôles d'eau et d'assainissement à compter de 2018 (délib).
6. Devis travaux chemin des Champs Sans Terre (délib)
7. Proposition d'investissements aux Budgets 2018
8. Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 22 février 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Geneviève ROUX
MM. Emilien BRENOT, Sébastien GALLIOT, Pierrick REGARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PARTY Catherine, M. Fabrice LALLEMAND,
M. Patrice ERSA pouvoir donné à Geneviève ROUX, M. Guy DUCRET pouvoir donné à Emilien BRENOT.

ABSENTS : M. Mario MOREIRA, Mme Anne-Lise GATRAT.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – Approbation du 17 janvier 2018.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 7 voix.

Il est précisé que M Fabrice LALLEMAND, compte tenu de sa nouvelle situation professionnelle qui lui occasionne des déplacements fréquents à la semaine, sera momentanément absent à nos réunions de conseil municipal. (cf e mail du 08 février 2018)

2 - Devis restructuration d'un local communal en salle de convivialité: honoraires contrat d'architecte pour études préliminaires.

Le Maire propose aux membres présents le devis de NOVAE Architecte du 2 février 2018, pour un montant de 2 850 € (3 420 € TTC) correspondant à l'étude de la restructuration d'un local communal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de valider le devis pour un montant de 2 850.00 € HT soit 3 420.00€ TTC.
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 - Création d'aménagement de sécurité route de Boulton RD367 : Proposition d'honoraires

Le Maire propose aux membres présents le devis de BC2i du 5 février 2018, pour un montant de 1560.00 € TTC correspondant à l'avant-projet pour la création d'aménagements de sécurité le long de la Route de Boulton (RD367).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de valider le devis pour un montant de 1 300.00 € HT soit 1 560.00€ TTC.
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – Création d'une aire de rencontre multigénérationnelle : devis MANUTAN Collectivités et plan de financement du projet.

Le Maire propose aux membres présents le devis de MANUTAN Collectivités du 8 février 2018, pour un montant de 41 562.17 € TTC (34 635.14 HT) correspondant à la création d'une aire de rencontre multigénérationnelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de valider le devis MANUTAN pour un montant de 34 635.14 € HT soit 41 562.17€ TTC.
- Autorisent le Maire à signer tous documents comptables et administratifs relatifs à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – Nouvelle procédure de facturation des rôles d'eau et d'assainissement à compter de 2018

Compte tenu des travaux AEP en cours, la question se posait quant à la facturation adressée au propriétaire ou au locataire.

Les propriétaires n'ayant pas été avisés pour l'année 2017, et après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas changer le mode de facturation actuelle à savoir :

- Facturation eau et assainissement aux locataires.

6 - Devis travaux chemin des Champs sans Terre

L'entreprise SOCATER propose une réalisation gracieuse des travaux d'eau pluviale en compensation de la malfaçon constatée route de Boulton. (rappel :montant devis COLAS : 4 245.00 H.T.) Toutefois, un détail des travaux sera demandé par le Maire..

7 – Proposition d'investissements aux budgets 2018

Afin d'avancer dans l'établissement du budget 2018, un point a été fait

8 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Rappel** : Le nombre d'élus au prochain conseil municipal du 08 mars devra être au minimum de 7 présents pour le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 ; en effet, aucun pouvoir ne peut être donné et le Maire ne vote pas.
- Compte tenu de la mauvaise météo, autorisation est donnée pour un dépôt de bois privé provisoire sur le long du chemin de la cabane de chasse. (cf. courrier du 16 février de COFORET, débardeur : Olivier TISSERAND)
- Balayage de la commune : un e-mail en date du 27 février du service voirie de la CCPR nous rappelle leur offre service de la balayeuse afin de leur permettre d'établir un planning.
Réponse négative pour l'année 2018.
- Demande subvention MFR pour voyages scolaires (avis favorable pour la même somme que le voyage des Bobuchots) – délibération à prendre au prochain conseil.
- Rencontre avec les habitants du Pays des 7 rivières des 2 députés de Haute-Saône (Mme Barbara BESSOT BALLOT et Christophe LEJEUNE) le vendredi 9 mars 2018 au centre culturel de RIOZ à 18 h 30 (sous forme de questions-réponses)

La séance est levée à 22 h 43.